

Aide-mémoire du Président – Septième réunion du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI) – Lundi 13 octobre 2008, 15 h 30 – 17 heures
Mohammad Saeid Noori-Naeini, Président

1) **Questions en suspens devant être réglées pour achever la partie du rapport du CoC-EEI consacrée à la gouvernance:** Les Membres ont approuvé des ajouts à la section relative à la gouvernance du Plan d'action immédiate (voir annexe), en ce qui concerne:

- a) Le rôle et les fonctions du Président indépendant du Conseil, y compris la consultation avec les groupes régionaux;
- b) La composition du Conseil: taille et représentation régionale.

2) **Ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action immédiate:** Les Membres ont approuvé le texte du rapport du CoC-EEI (ci-joint), en précisant les modalités de financement du Plan d'action immédiate en 2009.

Annexe: Section approuvée du Plan d'action immédiate

Le Président indépendant du Conseil (Section B du Plan d'action immédiate)

Le Président indépendant du Conseil jouera un rôle de facilitation accru de façon que le Conseil soit en mesure de mieux s'acquitter de ses fonctions dans le domaine de la gouvernance et du contrôle. Ces fonctions du Président indépendant du Conseil seront spécifiées dans les Textes fondamentaux et comporteront des consultations actives avec les groupes régionaux pour la préparation des sessions du Conseil.

Président indépendant du Conseil – Matrice d’actions

Actions			Responsable en dernier ressort	Début/ fin (année)	Coûts ou économies (en millions d’USD)	
Réf. n°	Recommandations de référence de l’EEI	Action			Investissement	Récurrents par exercice biennal
	4.10a	Réviser les Textes fondamentaux de manière à spécifier clairement le rôle actif de facilitation qui revient au Président indépendant du Conseil dans la gouvernance de la FAO, en éliminant tout conflit potentiel avec le rôle de gestion du Directeur général; outre la présidence des sessions du Conseil, le Président indépendant assumera les fonctions suivantes:	Comité de la Conférence/ CQCJ/ Conférence	2009	-	0
2.38		a) jouer le rôle de courtier honnête pour favoriser le consensus entre les membres sur des questions controversées;				
2.39		b) travailler en liaison avec les Présidents du Comité du Programme, du Comité financier et du CQCJ en ce qui concerne leurs programmes de travail respectifs et, le cas échéant, avec les Présidents des comités techniques et des Conférences régionales; à ce titre, il sera normalement appelé à assister aux sessions du Comité du Programme, du Comité financier et des Conférences régionales;				
2.40		c) s’il le juge opportun, le Président indépendant du Conseil pourra convoquer des réunions consultatives avec les représentants des groupes régionaux sur des questions de nature administrative et organisationnelle en vue de la préparation et de la conduite d’une session;				
2.41		d) travailler en liaison avec la Direction générale de la FAO en ce qui concerne les préoccupations exprimées par les membres lors des sessions du Conseil, du Comité financier, du Comité du Programme et des Conférences régionales;				
2.42		e) faire en sorte que les membres du Conseil soient tenus au courant des débats tenus dans d’autres enceintes qui sont importants pour le mandat de la FAO et poursuivre le dialogue avec d’autres organes directeurs, le cas échéant, notamment avec ceux des organismes de Rome s’occupant d’alimentation et d’agriculture;				
2.43		f) poursuivre l’amélioration continue de l’efficacité et de l’efficacité de la gouvernance de la FAO et le sens d’appartenance des membres.				
2.44		g) les Textes fondamentaux préciseront également ce qui suit:				
2.45		i) les qualifications (compétences) souhaitables du Président indépendant, à mettre au point par le Comité de la Conférence avec l’avis du CQCJ, en vue d’une décision par la Conférence en 2009; ii) le Président indépendant doit être présent à Rome pour toutes les sessions du Conseil et est normalement censé passer de six à huit mois par an à Rome.				

Suivi par la gouvernance – Matrice d’action (Section D du Plan d’action immédiate)

4.3		<p>Texte existant: Les fonctions du Comité, sans préjudice des fonctions statutaires du Conseil et de ses comités permanents, sont de recommander à la trente-sixième session de la Conférence de la FAO (2009):</p> <p><u>Nouveau texte</u> Tout changement jugé souhaitable dans la composition du Conseil (taille et représentation régionale) et proposer, avec l’avis du CQCJ, toute modification nécessaire des Textes fondamentaux à la session de 2009 de la Conférence;</p>				
-----	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

Ressources pour la mise en œuvre du Plan d’action immédiate (Section D du Plan d’action immédiate)

Il est nécessaire de mettre en place un fonds fiduciaire afin de recueillir des contributions volontaires extrabudgétaires pour financer, à partir de 2009, le début de la mise en œuvre du Plan d’action, y compris les dispositions de suivi de la part de la gouvernance. Ces financements devraient également permettre d’assurer un suivi immédiat de l’Examen détaillé et d’appliquer intégralement le Programme de travail et budget 2008-09. À partir de 2010-11, les financements nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d’action immédiate seront prévus dans le Programme de travail et budget. Les coûts totaux, estimés provisoirement à 21,8 millions d'USD pour 2009, sont présentés ci-après.

Financement requis pour le PAI et l’Examen détaillé en 2009 (en millions d’USD) (chiffres provisoires)

	Coûts			Ressources déjà identifiées	Ressources nécessaires pour 2009
	Investissement	Coûts récurrents	Total		
Plan d’action immédiate	13,1	5,1	18,2		
Examen détaillé	4,5	3,0	7,5		
Total	17,6	8,1	25,7	3,9	21,8

Financement du suivi de la mise en œuvre en 2009 – Matrice d’action

Actions			Responsable en dernier ressort	Début/fin (année)	Estimations provisoires des coûts ou économies en millions d'USD	
Réf. n°	Rec. de réf. de l'EEI	Action			Investissement	Récurrents par exercice biennal
4.8		Création du fonds fiduciaire et coût de la mise en œuvre en 2009	Conférence/direction	2008 -	21,8	0
4.9		Contributions au fonds fiduciaire	Membres	2008-09		